



Lettre aux actionnaires
de Groupe Eurotunnel SA



Offre publique d'échange simplifiée des BSA

Cher(e)s actionnaires,

Si vous êtes titulaires de BSA, vous avez la possibilité de **rejoindre gratuitement le capital de GET SA, avec deux ans d'avance** : en apportant vos BSA à l'OPE, vous pouvez recevoir **une action GET gratuite par bloc de 35 BSA**, sans avoir à verser, en espèces, le nominal de 0,40 € par action.

Nous avons en effet tenu à vous proposer en ces temps de crise, une formule novatrice vous évitant ce décaissement. Pour ce faire, nous avons demandé à Lazard Frères Banque de financer à votre place les 0,40 € en question, en recevant en contrepartie 0,1 action* que votre Société pourra racheter. Vous reconnaîtrez que cette formule totalement transparente vous apporte un avantage non négligeable.

L'opération est mise en place sous forme d'**offre publique d'échange simplifiée, du 25 juin au 15 juillet 2009**. Elle a été déclarée conforme par l'AMF.

Le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, de recommander à l'ensemble des titulaires de BSA de participer à cette OPE simplifiée. Pourquoi ? Parce que cette opération présente les avantages suivants pour l'ensemble des parties concernées :

- si vous avez reçu (et conservé) les BSA lors du sauvetage de l'entreprise en 2007, vous bénéficiez ainsi tout de suite du **retour à meilleure fortune** que je vous avais annoncé et que nous avons concrétisé en des temps record;

- si, de plus, vous vous inscrivez au nominatif, vous pourrez bénéficier du **droit de vote double** attaché aux actions inscrites au nominatif depuis deux ans, à un moment où ceux qui n'auraient pas profité de cette OPE, pourront seulement accéder au capital, moyennant paiement du prix d'exercice et sans pouvoir encore bénéficier de ce droit de vote double. Si vous souhaitez pleinement participer à la vie de l'entreprise, c'est maintenant qu'il faut exercer vos BSA;

- si vous avez acheté des BSA, cette opération vous permet de bénéficier d'une prime par rapport au prix auquel vous les avez achetés, du fait de leur décote;

- dans tous les cas, vous simplifiez la gestion de votre portefeuille. Vous augmentez en tant que de besoin vos

possibilités de nantissement ou de génération de plus-value;

- si vous êtes déjà actionnaire, vous apprécierez le caractère **relatif** de cette OPE puisque GET SA a la possibilité de racheter les actions que Lazard Frères Banque va recevoir et donc de les annuler. Pour 100% de BSA, apportés, ce sont 22 millions d'actions qui pourront être retirées de la circulation.

- pour l'entreprise, et donc pour vous, c'est **une structure de capital simplifiée**, plus à même d'attirer de nouveaux investisseurs ; c'est aussi une meilleure visibilité du titre GET SA grâce à une capitalisation boursière plus importante. L'augmentation du poids de GET SA dans les indices boursiers et une couverture accrue par les analystes financiers sont autant d'éléments en faveur de l'action.

Vous pouvez, bien sûr, préférer conserver vos BSA jusqu'en 2011, et ne les exercer qu'à ce moment là, moyennant paiement du nominal de 0,40 € par action.

Il est possible, en fonction du taux d'apport à l'OPE, que la liquidité des BSA puisse être réduite. Cette situation peut être pénalisante si vous deviez, pour diverses raisons vendre vos BSA.

Avec cette **offre novatrice, équitable, simple**, le Conseil d'Administration veut vous permettre d'exercer, tout de suite et dans d'excellentes conditions, votre rôle d'actionnaire.

En ces temps de crise qui malmènent entreprises et particuliers, nous travaillons ardemment à dégager toutes les potentialités d'Eurotunnel.

C'est pour nous soutenir, nous aider, nous motiver, que votre présence renforcée dans l'actionnariat, issue de cette OPE, est vivement souhaitable.

Soyez acteurs : 35 BSA pour 1 action. C'est tout, c'est beaucoup.

Bien fidèlement,

Jacques Gounon,
Président-Directeur général

*A chaque apport de 35 BSA à l'Offre, Lazard Frères Banque conservera la fraction d'action GET SA conservée correspondant à 3,5 BSA

La note d'information (visa AMF n° 09-200 du 23 juin 2009), ainsi que le Prospectus constitué du document de référence (enregistré le 16 avril 2009, sous le numéro R. 09-018), de l'actualisation du document de référence et de la note d'opération, sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF : www.amf-france.org et de Groupe Eurotunnel SA : www.eurotunnel.com. La note d'information est disponible sans frais, en anglais et en français, au siège social de Groupe Eurotunnel SA, ainsi qu'au siège social de Lazard Frères Banque - 121, Boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Questions/Réponses

Qu'est-ce que cette OPE simplifiée ?

Du 25 juin au 15 juillet 2009, il est proposé aux titulaires de BSA (FR0010452441) de les échanger contre des actions ordinaires GET sans avoir à verser en espèces le montant du nominal de l'action de 0,40€. Le ratio d'échange proposé est de 35 BSA pour une action.

En effet, pour éviter aux titulaires de BSA d'avoir à financer la souscription des actions, GET a demandé à Lazard Frères Banque, d'effectuer d'ordre et pour compte des titulaires de BSA, le versement de la valeur nominale des actions à émettre, selon les modalités décrites dans la note d'information.

Aurez-vous des frais à payer sur cette opération ?

Si vous détenez un nombre de BSA multiple de 35, vous n'aurez aucun investissement supplémentaire à faire, ni aucun frais à déboursier. Si ce n'est pas le cas, les frais liés à la négociation (achat ou vente) de BSA, évitant les rompus, sont à votre charge.

GET SA ne peut intervenir dans la détermination de ces frais, qui relèvent strictement de la relation privée entre le détenteur de BSA et son intermédiaire financier.

Quel régime fiscal* s'applique en cas de participation à l'offre ?

Vous êtes résident fiscal français

L'avance des fonds, par Lazard Frères Banque, qui correspond au paiement de 0,40 € par action à émettre, s'analyse comme une cession par les titulaires de BSA de 0,1 action.

Cette cession générera une plus-value éventuellement imposable au titre de l'année 2009 si le montant total des cessions de l'année excède le seuil de déclenchement de l'imposition des plus-values de cessions de valeurs mobilières.

La plus-value d'échange de BSA contre l'action entière qui sera remise à chaque multiple de 35 BSA apportés à l'OPE, bénéficiera d'un sursis d'imposition.

Vous n'êtes pas résident fiscal français

Les personnes n'ayant pas leur résidence fiscale en France doivent se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur pays de résidence, sous réserve de l'application d'une convention fiscale signée entre la France et cet Etat.

* Les dispositions fiscales énoncées ne s'appliquent qu'aux personnes physiques.

Comment participer ?

Si vous souhaitez participer, vous devez donner vos instructions à votre banque (si vous êtes titulaire de BSA au porteur, au nominatif administré ou détenteur d'un PEA) ou à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES (si vous êtes titulaire de BSA au nominatif pur). Vous recevrez dans les jours suivant le 27 juillet 2009, date du règlement livraison de l'OPE, une action ordinaire nouvelle GET de 0,40 euro de valeur nominale pour chaque quotité de 35 BSA apportés.

Si vous détenez certains de vos BSA au porteur et d'autres au nominatif pur ou administré, vous devez donner vos instructions pour chaque catégorie.

Si vous détenez vos BSA par l'intermédiaire de Computershare, retournez le formulaire qui vous est adressé. Ce formulaire doit être reçu par Computershare avant 10 heures (heures de Londres) le 15 juillet 2009. Aucune dérogation ne sera accordée. Si vous détenez vos BSA par le biais d'un autre intermédiaire CREST, contactez directement ce dernier.

Que faire si vous n'avez pas le nombre exact de BSA pour une action ?

Si le nombre de BSA que vous détenez n'est pas un multiple de 35 et ne vous permet pas d'obtenir un nombre entier d'actions, vous pouvez : (i) apporter seulement des multiples de 35 et garder les rompus ; ou (ii) transmettre à votre banque ou à BNP Paribas Securities Services un ordre d'achat ou de vente de BSA à exécuter sur le marché afin d'arrondir votre détention à un multiple de 35 BSA. Attention, les frais de négociation (achat ou vente) de ces BSA sont à votre charge.

En cas d'achat de BSA pour atteindre un multiple de 35, vous devez joindre à votre ordre d'achat une instruction précisant que les BSA achetés doivent être apportés à l'OPE.

Que deviennent vos BSA, si vous ne participez pas à cette OPE ?

Si vous ne participez à cette OPE simplifiée, ou si vos instructions ne sont pas parvenues avant le 15 juillet 2009 à 10H00 (heure de Paris) à votre gestionnaire de compte, ou si vous décidez de conserver les BSA formant rompus, vous pourrez suite à cette OPE : (i) les négocier sur le marché d'Euronext où ils continueront d'être côtés après la clôture de l'OPE et jusqu'à leur échéance en 2011 ; ou (ii) les conserver et les exercer en 2011 moyennant le versement du prix d'exercice conformément aux modalités décrites dans la note d'opération visée par l'AMF le 4 avril 2007 sous le numéro 2007-113.

A QUI VOUS ADRESSER POUR PARTICIPER ?

- **Si vous êtes titulaire de BSA au porteur**, au nominatif administré ou détenteur d'un PEA (vos titres sont détenus par une banque ou une société de courtage), vous devez prendre contact avec **la banque** qui gère vos comptes titres et que vous rémunérez pour cela. **C'est votre seul interlocuteur.** Elle a l'obligation de répondre à vos questions et de traiter vos choix dans les délais.

GET SA a avisé et informé tous les réseaux bancaires de cette opération. Les banques qui sont rémunérées par la société, doivent vous adresser les formulaires de participation et répondre à vos questions.

Du 25 juin au 15 juillet (y compris le 14 juillet), pour répondre à vos questions sur les modalités de l'opération, GET SA met en place une ligne dédiée aux actionnaires au porteur du lundi au vendredi de 8H45 à 18H (heure de Paris) **au 0 800 00 10 12.**

- **Si vous êtes titulaire de BSA au nominatif pur (hors PEA)** les équipes de BNP Paribas Securities Services sont à votre disposition **du lundi au vendredi (y compris le 14 juillet) au 0 810 139 570** (ou au **+33 1 55 77 41 02** depuis l'étranger) de 8H45 à 18H (heure de Paris).

- **Si vous êtes détenteur de BSA sous forme de CDI via Computershare, ce dernier est votre seul interlocuteur.** Ses équipes sont à votre disposition au **+44 (0) 870 703 0039** du lundi au vendredi de 8H45 à 17H30 (heure de Londres).

Pour tout autre mode de détention de BSA sous forme de CDI via CREST, adressez-vous à votre intermédiaire financier, banquier ou courtier qui gère votre compte titres.

Cette opération est ouverte en France et au Royaume Uni à tous les titulaires de BSA, quels que soient leur nationalité et leur pays de résidence, qui peuvent utiliser leur droit à y participer. Cette opération peut faire l'objet d'une réglementation spécifique dans certains pays. Les titulaires de BSA doivent s'informer des éventuelles restrictions locales au travers de la note d'information visée par l'AMF et disponible sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Eurotunnel (www.eurotunnel.com) et s'y conformer.

Pour une présentation complète de l'ensemble des caractéristiques de l'offre, les titulaires de BSA sont invités à se reporter à la note d'information relative à l'offre et pour leur information à se reporter au chapitre « Facteurs de risques » figurant dans le Document de Référence 2008 disponible sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Eurotunnel (www.eurotunnel.com).

La Voie de l'Avenir est un document informatif, non juridiquement opposable.